

Compte épargne-placement

Économisez à long terme et restez flexible

Vous souhaitez placer votre capital à long terme de manière sûre? Dans ce cas, le compte épargne-placement de la Banque Migros est ce qu'il vous faut. Les possibilités de retrait sont moins généreuses que pour un compte d'épargne, mais vous profitez du taux d'intérêt préférentiel attrayant et du bonus de fidélité de la Banque Migros. Votre capital croît donc encore plus rapidement.



Taux d'intérêt attrayant

Placez l'argent dont vous n'avez pas besoin pour le moment sur un compte épargne-placement. Le taux d'intérêt de base est plus élevé que celui d'un compte d'épargne: 0,85% jusqu'à 100 000 CHF, 0,15% au-delà. En outre, vous pouvez bénéficier du bonus de fidélité.



Épargne sûre

Avec le compte d'épargne, vous faites fructifier votre argent sans risque et bénéficiez de la garantie des dépôts prévue par la loi.



Revenus attractifs

Grâce à la rémunération attrayante, vous bénéficiez encore davantage de l'effet des intérêts composés au fil des ans.

Offre

Disponibilité

L'offre est proposée aux particuliers.

Variantes

Le compte épargne-placement est géré en CHF.

Particularités

Vous pouvez ouvrir au maximum deux comptes épargne-placement.

Revenus

Les intérêts sont crédités une fois par an, au 31 décembre. Si vous n'effectuez aucun retrait sur votre compte épargne-placement durant une année civile, vous bénéficierez en plus du bonus de fidélité l'année suivante.

Taux d'intérêt crédit jusqu'à 100'000 CHF	0,850%
Taux d'intérêt Crédit de plus de 100'000 CHF	0,150%
Bonus de fidélité 2025 jusqu'à 100'000 CHF	+ 0,100%
Bonus de fidélité 2025 d'un montant de 100'000 CHF	+ 0,250%

Retrait

Jusqu'au 30 juin 2024, vous pouvez retirer normalement 20 000 francs par mois de votre compte épargne-placement. Pour les retraits plus élevés, un préavis de 31 jours est nécessaire. À partir du 1er juillet 2024, vous pouvez retirer normalement jusqu'à 25 000 francs par trimestre de votre compte épargne-placement. Pour les retraits plus élevés, un préavis de 91 jours est nécessaire.

Frais principaux

Ouverture et clôture de compte	gratuit
Tenue de compte	gratuit
Boucllement de compte par an	gratuit
Ecriture entrée par trafic des paiements	gratuit
Retrait jusqu'à	CHF 20 000 par mois
Retrait au-delà, sans résiliation du montant	2,000%
Retrait au-delà, avec résiliation du montant	31 jours
Relevé de compte en ligne	gratuit
Relevé de compte par la poste, par extrait	CHF 1.50
Avis d'écriture en ligne	gratuit
Avis d'écriture par la poste, par avis	CHF 1

Informations pratiques

Conseils pratiques

- Les liquidités non nécessitées à long terme sont mieux rémunérées sur le compte épargne-placement que par exemple sur le compte d'épargne.
- Un ordre permanent permet de mettre en place facilement un plan d'épargne en compte.
- Le compte épargne-placement peut être relié à la carte de débit existante pour retirer, si nécessaire, de l'argent. Cela permet de faire l'économie d'une carte séparée.
- Le compte d'épargne offre une meilleure disponibilité pour les avoirs nécessaires à moyen terme.
- Jusqu'à 25 ans révolus, les avoirs sont mieux rémunérés sur un compte d'épargne Free25.
- Les retraits d'argent fréquents sont nettement plus avantageux avec un compte privé.
- Si, à partir du 1er février 2024, vous ne retirez pas d'argent de votre compte épargne-placement durant une année civile, vous bénéficierez, pour l'année suivante, d'un bonus de fidélité en sus du taux d'intérêt de base.

Examinez aussi notre plan d'épargne en fonds

banquemigros.ch/plan-depargne